



PRÉFET DE LA MARTINIQUE

Cabinet du préfet
Bureau de la communication interministérielle

Fort-de-France, le 17 janvier 2019

Communiqué de presse

Élections des membres de la Chambre d'Agriculture de Martinique *Matériel de vote non reçu*

La commission d'organisation des opérations électorales, compétente pour l'élection des membres de la Chambre d'agriculture, a fait procéder à la mise sous pli et à l'expédition du matériel de vote, le vendredi 11 janvier 2019.

A compter du lundi 21 janvier 2019, les électeurs qui n'auraient pas reçu leur matériel de vote par la poste, pourront se rendre à la Préfecture, munis de leur pièce d'identité, afin de se faire remettre les documents leur permettant de voter.

Ils pourront se présenter à l'accueil général de la préfecture, situé à la rue Louis Blanc à Fort-de-France, aux horaires de bureaux :

- Les lundi, mardi et jeudi de 8 h 30 à 12 h 00 et de 14 h 30 à 16h 00.
- Les mercredi et vendredi de 8 h 30 à 12h 00.

Attention le vote électronique est possible jusqu'au 31 janvier 2019 à 19h00, heure locale (soit 0h00 heure de Paris).

Pour tout renseignement, s'adresser à la préfecture, bureau de la réglementation générale, des élections et de la circulation, par téléphone au 0596 39 36 52 ou 0596 39 36 61 ou par courriel à l'adresse elections@martinique.pref.gouv.fr

Contacts réservés aux médias :

Florence BERTHET 05 96 39 39 20 ou 06 96 28 34 42 –
florence.berthet@martinique.pref.gouv.fr

Ghislaine ANGLIONIN 05-96-39-39-21 ou 06-96-23-19-93 –
ghislaine.anglionin@martinique.pref.gouv.fr

Suivez l'actualité de

L'État en Martinique

sur internet : www.martinique.pref.gouv.fr

sur Facebook : @prefet.martinique

sur Twitter : @prefet972